



État d'avancement du rétablissement de la continuité écologique et de la réduction du taux d'étagement sur le territoire du SAGE Vilaine

CLE du 9 juillet 2021

1. Obstacles à l'écoulement : quels impacts ?

Sur le territoire du SAGE Vilaine, plus de 7 000 ouvrages ont été recensés. Les impacts occasionnés par ces obstacles et les plans d'eau ainsi créés sont multiples.

L'accumulation d'ouvrages hydrauliques sur un cours d'eau induit une altération de l'écoulement (eau et sédiments). Elle a également des impacts sur la diversification des habitats et la répartition des espèces. Plus la densité d'obstacles est importante, plus les conséquences sur la circulation piscicole seront fortes.

Les migrations sont nécessaires aux espèces pour franchir les différentes étapes de leur cycle de vie. Les poissons ne font pas défaut à cette règle et les habitats des larves et des juvéniles et les zones de fraie des poissons adultes sont souvent différents et requièrent des migrations, que ces dernières soient de courte ou longue distance, parfois jusqu'à la mer pour les grands migrateurs. Les déplacements permettent également aux poissons de gagner des zones refuges lors d'événements extrêmes comme les crues ou les sécheresses. L'habitat fluvial se caractérise par sa dimension restreinte : c'est un corridor dont les poissons ne peuvent pas sortir pour gagner d'autres secteurs. Ainsi, les problèmes liés à la migration des espèces sont accentués en milieu fluvial, et la fragmentation des habitats par les obstacles à l'écoulement entraîne souvent la disparition des espèces les plus sensibles. Cette disparition ou raréfaction de certaines espèces peut conduire à un déclassement de la note de qualité d'une zone fluviale.

En plus de son impact potentiel sur la continuité, un ouvrage est susceptible d'agir sur les écoulements et sur la morphologie du cours d'eau, et de manière indirecte sur la qualité physico-chimique de l'eau. L'obstacle va entraîner un ralentissement du courant et contribue à artificialiser le débit en le rendant discontinu et en créant des "plans d'eau". En amont du seuil, l'eau va s'accumuler en créant une retenue d'eau, souvent plus profonde que le cours d'eau d'origine, ce qui correspond en pratique à un élargissement du cours d'eau.

Ceci peut s'accompagner de plusieurs processus comme le réchauffement de l'eau devenue stagnante, une augmentation de l'évaporation et du phénomène d'eutrophisation. L'eutrophisation est accentuée dans les systèmes aquatiques où l'eau se renouvelle lentement. Les obstacles à l'écoulement vont donc accentuer les conséquences de l'apport excessif en nutriments observé sur les cours d'eau du bassin versant de la Vilaine. L'augmentation des températures, de l'eutrophisation et de l'épaisseur de la couche d'eau, se combinent pour diminuer la teneur en oxygène dissous. Cette baisse entraîne une baisse de la qualité de l'eau et une forte altération de la biodiversité.

2. Cadre réglementaire et planification

2.1. Réglementation

Pour répondre à ces enjeux, l'article L.211-1 du Code de l'environnement identifie le rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques comme un des objectifs de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

La continuité écologique, pour les milieux aquatiques, se définit par la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments. Elle a une dimension amont-aval, impactée par les ouvrages transversaux comme les seuils et barrages, et une dimension latérale, impactée par les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges.

Pour préserver et restaurer la continuité écologique, l'article L214-17 du code de l'environnement prévoit que le Préfet coordonnateur de bassin arrête deux listes de cours d'eau sur la base des critères suivants :

- Liste 1 : cours d'eau en très bon état écologique ou jouant un rôle de réservoir biologique ou encore nécessitant une protection complète des poissons grands migrateurs et sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. Concernant les ouvrages existants et régulièrement installés, le renouvellement de leur autorisation ou concession est soumise à des prescriptions pour le maintien de la continuité écologique.
- Liste 2 : cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Pour le bassin Loire Bretagne, la mise en conformité des ouvrages classés en liste 2 devait intervenir, au plus tard, le 22/07/2017. Une circulaire, datée du 6 juin 2017, accorde un délai supplémentaire de 5 ans au délai initial pour réaliser ou finir les travaux dont les dossiers auront été déposés auprès de l'autorité administrative compétente dans le délai initial de 5 ans.

Le Plan de gestion français pour la sauvegarde de l'anguille a également défini une Zone d'Action Prioritaire dans laquelle les ouvrages doivent être aménagés d'ici 2015 pour être franchissables à la montaison comme à la dévalaison.

Enfin, Le code de l'environnement (article R. 436-45) prévoit qu'un plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) soit établi par bassin, cours d'eau ou groupes de cours d'eau et détermine, notamment, les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation de ces poissons ; les modalités d'estimation des stocks et d'estimation de la quantité qui peut être pêchée chaque année ; les plans d'alevinage et les programmes de soutien des effectifs ; etc. Le PLAGEPOMI des cours d'eau bretons 2018-2023 a été validé par le COGEPOMI lors de sa session du 16 février 2018.

2.2. SDAGE Loire Bretagne

Le sujet est traité au travers de deux orientations dans le SDAGE :

- 1D : Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau
- 1C : Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques

Le SDAGE donne des préconisations sur la territorialisation des actions en fonction des enjeux piscicoles. Il priorise notamment la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement, sur les cours d'eau de la zone d'action prioritaire pour l'anguille et les cours d'eau pour lesquels la restauration de la continuité écologique est nécessaire pour l'atteinte du bon état écologique. Il établit également une hiérarchie dans la nature des actions de restauration (effacement > arasement partiel et aménagement d'ouvertures, petits seuils de substitution franchissables par conception > ouverture de barrages et transparence par gestion d'ouvrage > aménagement de dispositif de franchissement ou de rivière de contournement). Le PAGD du SAGE doit identifier les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Des

études globales, intégrant notamment une analyse de l'impact cumulé doivent permettre de fixer les priorités d'intervention.

Le SDAGE demande aussi que le SAGE évalue le taux d'étagement des masses d'eau pour identifier les masses d'eau présentant des dysfonctionnements hydromorphologiques liés à la présence d'ouvrages transversaux, conduisant à remettre en cause l'atteinte du bon état. Pour ces masses d'eau, il fixe un objectif chiffré et daté de réduction du taux d'étagement et suit son évolution.

Enfin, le SDAGE identifie aussi le taux de fractionnement (rapport entre le linéaire du drain principal et la somme des hauteurs de chutes artificielles créées en étiage par les obstacles transversaux) comme un indicateur pertinent pour évaluer l'altération de la continuité longitudinale.

2.3. SAGE Vilaine

Le SAGE 2015 recense plus de 7000 ouvrages et fixe des objectifs pour réduire l'étagement des rivières et améliorer la continuité écologique. On y trouve notamment les dispositions suivantes :

- Les dispositions 26 (restaurer la continuité écologique des cours d'eau), 27 (rappel de la hiérarchie des actions de restauration de la continuité) et 34 (encadrer les opérations de vidange des plans d'eau) sont des dispositions de principe, qui reprennent la réglementation et les dispositions du SDAGE.
- Les dispositions 28 (réduire le taux d'étagement) et 33 (poursuivre et maintenir à jour l'inventaire des obstacles à l'écoulement) fixent des objectifs chiffrés de réduction de l'étagement et donnent un outil (la base de données ouvrages) pour assurer le suivi de cet objectif.

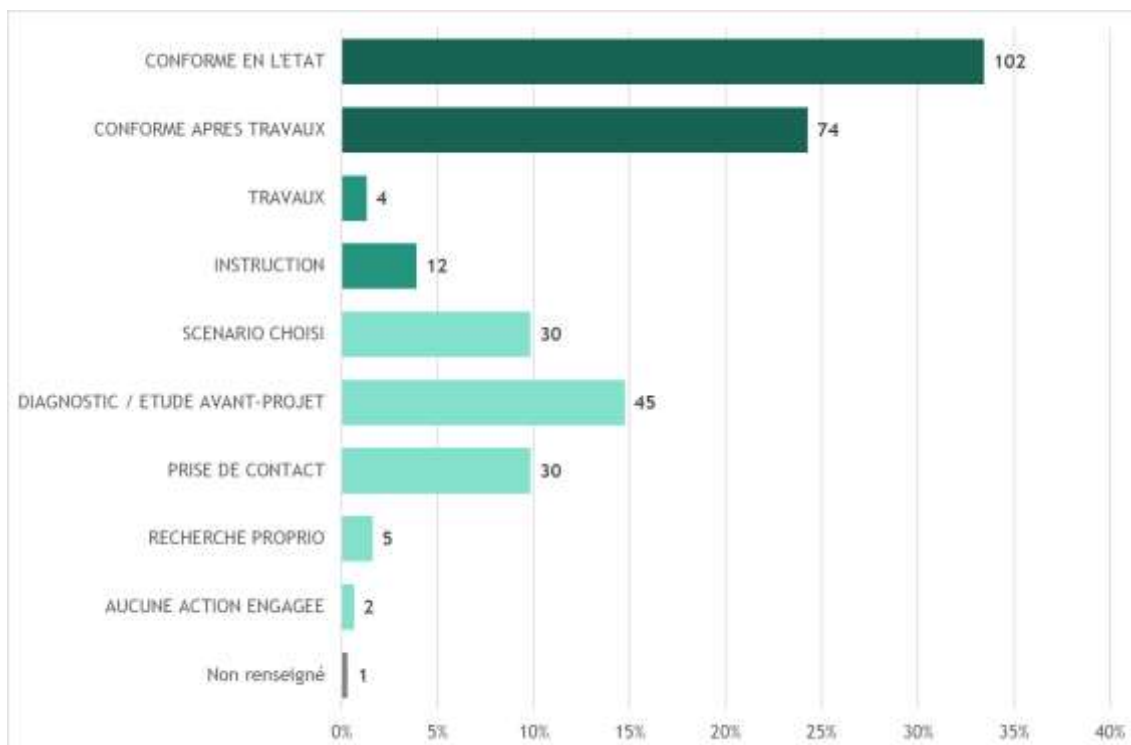
3. État d'avancement sur le territoire du SAGE Vilaine

3.1. État d'avancement de la mise en conformité des ouvrages classés liste 2

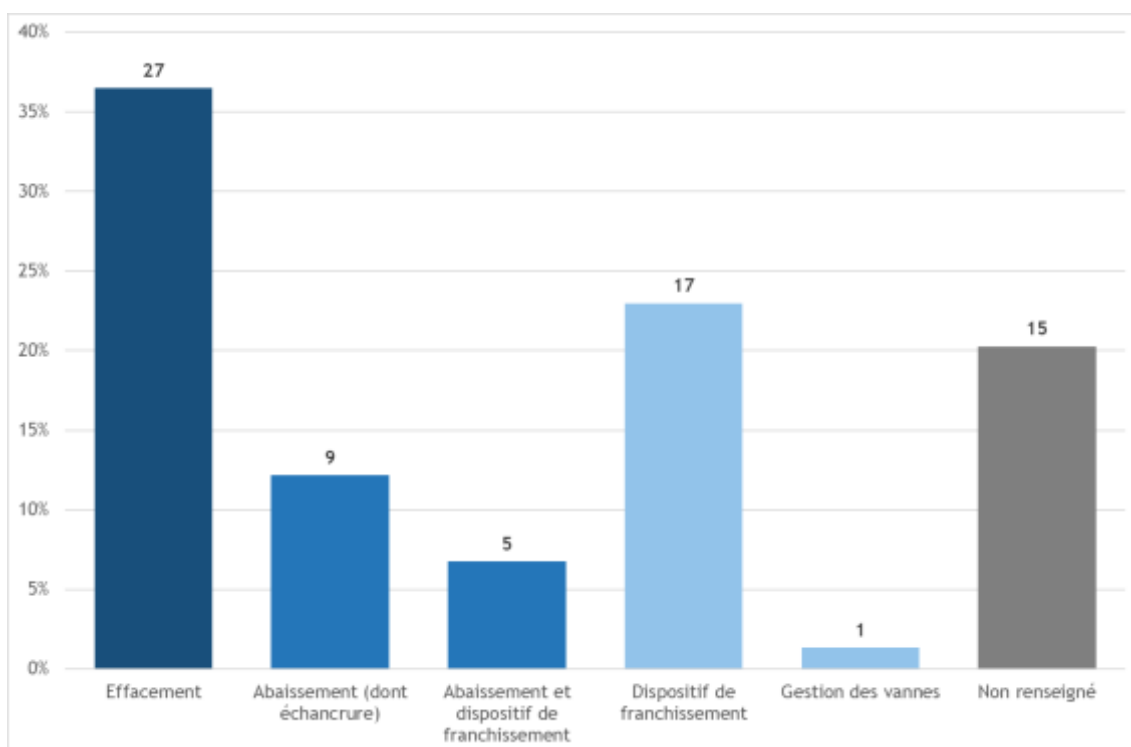
Les données présentées ci-dessous sont issues de l'observatoire des poissons migrateurs, administré par l'association Bretagne Grands Migrateurs. Les données présentées sont mises à jour au 31/12/2020 et issues :

- Pour les données de conformité des ouvrages : de la base de données OSMOSE qui recense l'ensemble des actions programmées dans le SDAGE Loire Bretagne. Concernant la Bretagne, les données ont été validées par la DREAL et par les MISEN. En Loire-Atlantique, la DDTM actualise l'état d'avancement de la mise en conformité des ouvrages en liste 2 sur le bassin de la Vilaine ;
- Pour les données sur la nature des actions : des bilans annuels des travaux et études en faveur de la continuité écologique que BGM réalise chaque année sur les cours d'eau classés en liste 2 en Bretagne.
- de la base de données « Actions », créée par BGM pour recenser l'ensemble des suivis, études et travaux financés dans le cadre des programmes « poissons migrateurs ».

Sur le bassin de la Vilaine, **305 ouvrages classés en liste 2 sont recensés**. Parmi ceux-ci, 102 (33 %) étaient déjà conformes avant l'entrée en vigueur de l'arrêté liste 2. **Depuis 2012, sur les ouvrages restant à mettre en conformité (203 ouvrages), 74 ouvrages (soit 36%) ont été mis en conformité** et 129 (soit 71%) sont encore non conformes. Les ouvrages dits « non conformes » correspondent à ceux en travaux, en phase d'étude, en prise de contact ou sans démarche engagée.



Nature des actions recensées sur les 74 ouvrages mis en conformité :



(état d'avancement au 31/12/2020 - Source : Bretagne Grand Migrateurs)

3.2. Évolution du taux d'étagement

3.2.1. Définition

Le taux d'étagement est un indicateur de l'impact cumulé des ouvrages sur un axe donné, et notamment de leur effet sur la ligne d'eau. Il renseigne à la fois sur l'altération morphologique des cours d'eau et sur la transparence migratoire.

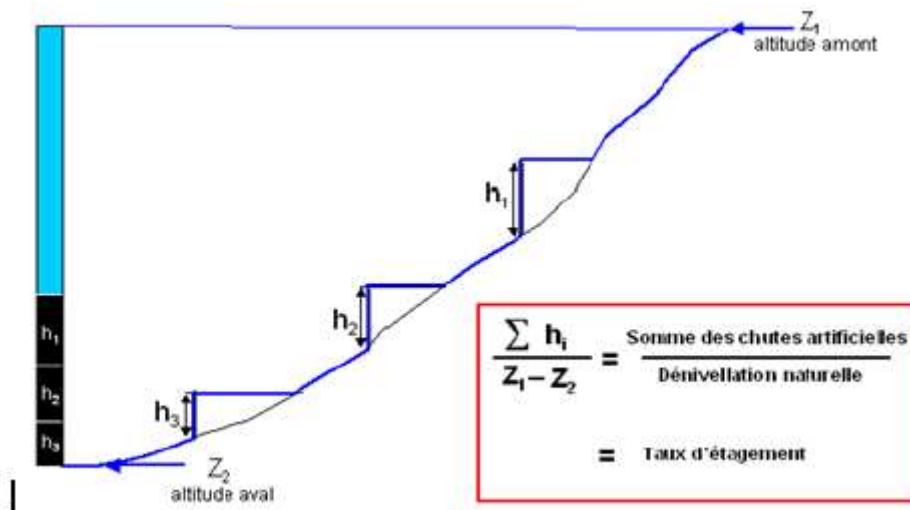


Figure 1 : Méthode de calcul du taux d'étagement recommandée par le SDAGE

Le calcul de l'impact des ouvrages sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eaux nécessite la compilation de données sur les types et hauteurs d'ouvrages.

Ces données sont stockées dans la base ouvrages de l'EPTB conçue en partenariat avec l'OFB. Le calcul du taux d'étagement a été établi à partir des données existantes et collectées auprès des partenaires techniques (opérateurs de bassin versant, OFB, BGM, Fédérations de pêche...). Une interface graphique est mise à la disposition avec pour objectif de stocker des données d'ouvrages dans une base compatible avec le ROE.

Le SAGE fixe un objectif par masse d'eau de réduction du taux d'étagement à 40 % – et 20% pour les masses d'eau amont des sous-bassins constituées de plusieurs masses d'eau, présentant une pente hydraulique plus forte – à atteindre dans un délai de 5 ans. Pour les masses d'eau fortement modifiées, aucun objectif n'a été défini.

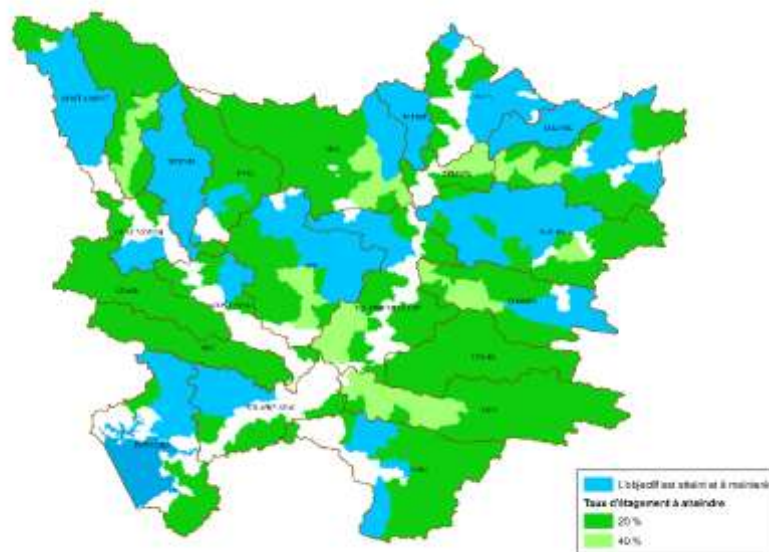


Figure 2 : Objectif de taux d'étagement par masse d'eau

3.2.2. Travail de mise à jour de la base de données des ouvrages

Afin de mettre en évidence l'évolution du taux d'étagement depuis la publication du SAGE, une mise à jour de la base de données des ouvrages administrée par l'EPTB a été entreprise en 2018. Celle-ci a pu aboutir grâce à la contribution des opérateurs de bassins et d'agents de l'OFB. Près de 1000 ouvrages ont été vérifiés. Les hauteurs de chutes manquantes, qui n'étaient pas prises en compte dans le calcul ont été ajoutées ainsi que des informations complémentaires et des photos. La saisie de données d'effacements et de modifications a concerné plus de 200 ouvrages. En 2021, une mise à jour du rapport pour présentation à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine a été effectuée à partir de la base de données ouvrages de l'EPTB. En 2021, une mise à jour du rapport pour présentation à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine a été effectuée à partir de la base de données ouvrages de l'EPTB. Ainsi, d'autres actions d'effacement ou d'aménagement ont pu être réalisées par les opérateurs de bassins versants depuis 2018, sans avoir nécessairement été recensées. Un nouveau bilan précis pourra être mené, par exemple dans le cadre de la révision du SAGE.

Le tableau ci-dessous, montre, pour chaque masse d'eau, le taux d'étagement initial (calculé pendant la rédaction du SAGE), le taux actuel et l'objectif fixé par le SAGE. Les travaux réalisés et recensés depuis la publication du SAGE sont également mentionnés dans la colonne commentaires. On y trouve aussi des précisions sur les modifications de données et les projets de travaux.

La carte ci-dessous montre, pour chaque masse d'eau, l'objectif de taux d'étagement fixé par le SAGE ou si l'objectif a été atteint à la lumière des données actualisées en 2021.

Nb : Pour certaines masses d'eau, il n'a pas été possible de calculer le taux d'étagement, faute de données (NC mentionné dans la colonne taux d'étagement). Les résultats présentés ci-dessous sont ceux de 2018. Ils seront complétés lors de la prochaine mise à jour des informations.

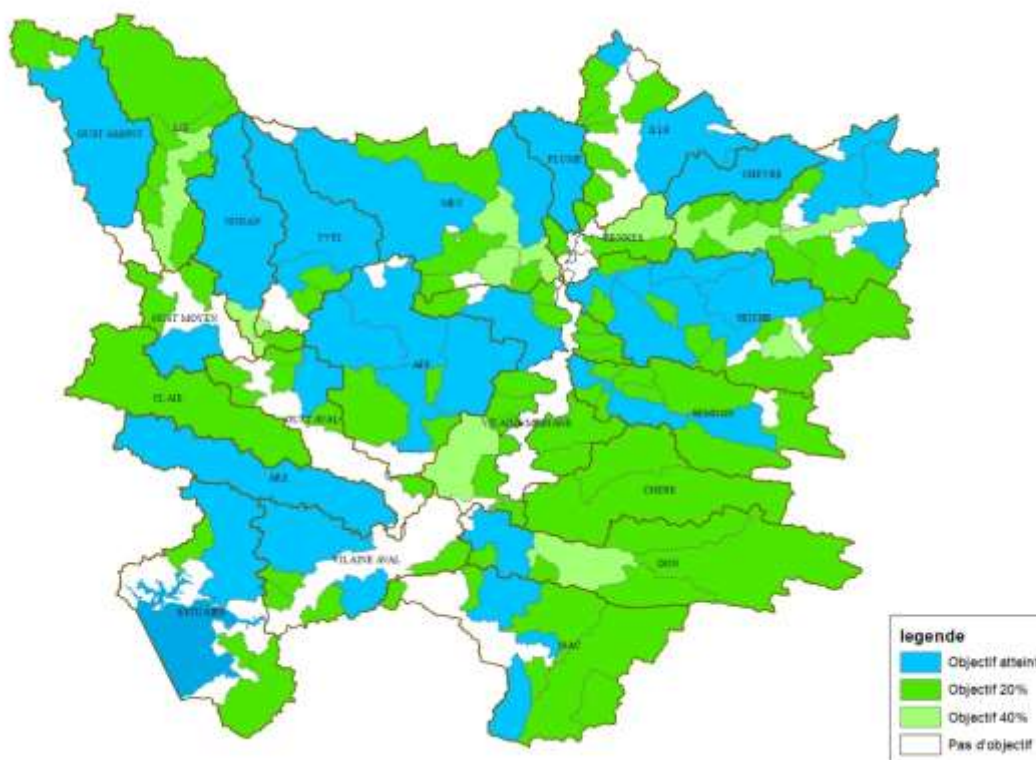


Figure 3 : Objectifs taux d'étagement 2018

Ce tableau de synthèse met en évidence les importants travaux menés par les opérateurs de bassin. Certaines masses d'eau, qui n'atteignaient pas l'objectif au moment de la publication du SAGE, l'atteignent aujourd'hui (Semnon aval, Aff médian, Arz). Sur d'autres masses d'eau, qui atteignaient déjà l'objectif, un taux d'étagement plus ambitieux est aujourd'hui atteint (Illet, Flume, Meu amont, Seiche aval, Aff amont, Ninian, Semnon médian, Quincampoix). Selon ces premiers résultats, des efforts restent à faire en particulier sur les masses d'eau de la Vilaine, de l'Oust, du Lié, sur la Valière, le Meu aval, le Don, l'Aff aval, la Claie, l'Isac, la Seiche médiane, la Chère et l'Aron. Sur ces 2 dernières masses d'eau, une étude est engagée sur plusieurs moulins.

A la lumière de ces premiers résultats, il serait intéressant de recalculer le taux d'étagement en décomposant certaines masses d'eau afin de mettre en évidence les tronçons qui ont atteint l'objectif et ceux sur lesquels il faut encore travailler.

3.3. Etat d'avancement des autres dispositions du SAGE

La disposition 31 prévoit la mise en place d'un protocole de gestion des ouvrages hydrauliques pour améliorer le transit sédimentaire et la circulation piscicole. Dans le cadre de la mission d'assistance aux opérateurs de bassin, il avait été proposé en 2016, d'expérimenter ce protocole mais les partenaires y étaient peu favorables. Les raisons invoquées étaient le manque d'intérêt pour améliorer le transit sédimentaire (il faudrait que les vannes occupent la quasi-totalité de la largeur du cours d'eau), le risque

de créer une confusion par rapport aux démarches de restauration de la continuité écologique et le risque d'un dysfonctionnement des milieux qui passeraient alternativement d'un système lotique à un système lentique. Finalement, il avait été retenu d'expérimenter sur un bassin test où la restauration de la continuité écologique est assez avancée. Par ailleurs, les expériences de protocole de gestion d'ouvrage sur le bassin de la Vilaine (vannages de l'Isac et du Trévelo, de la vanne de la Hunaudière à Sion les Mines sur la Chère) montrent la difficulté de parvenir à un compromis sur la gestion d'un niveau d'eau entre les différents acteurs. Aussi, l'expérimentation n'a pas été mise en œuvre jusqu'à présent.

La disposition 32 prévoit l'amélioration de la continuité écologique sur les masses d'eau fortement modifiées. Sur le canal de l'Isac, le Département de Loire Atlantique a réalisé une étude pour la restauration de la continuité écologique. Une prestation de maîtrise d'œuvre va être menée en 2022 pour concevoir les futurs aménagements et équipements dont seront dotés les ouvrages du canal et l'ouvrage des Thénos situé sur l'Isac. La réalisation des travaux est envisagée pour 2023.

Code ME	Nom ME	Statut ME	Taux étagement 2015	Objectif de taux d'étagement	Taux étagement 2018	Taux étagement 2021	Commentaires
FRGR0008a	LA VILAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS JUVIGNE JUSQU'A LA RETENUE DE LA CHAPELLE-ERBREE	Naturelle	23%	20%	23%	23%	
FRGR0009a	LA VILAINE DEPUIS LA RETENUE DE LA CHAPELLE-ERBREE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA CANTACHE	Naturelle	32%	32%	35%	38%	
FRGR0009b	LA VILAINE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA CANTACHE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ILLE	Naturelle	69%	40%	72%	76%	Travaux réalisés sur l'Ancien Moulin de Gueunou-Aménagement (ROE25816)
FRGR0010	LA VILAINE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ILLE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUST	MEFM	84%	-	82%	80%	
FRGR0106	L'ETIER DE BILLIERS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	Naturelle	11%	11%	11%	12%	Modifications sur Moulin de Pen Mûr (ROE11482) et Moulin de Kerdréan (ROE22290) Variation 2021 : Conséquence de l'amélioration des connaissances
FRGR0107a	LA CANTACHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS L'ETANG DE CHATILLON JUSQU'A LA RETENUE DE VILLAUMUR	Naturelle	4%	4%	4%	4%	
FRGR0108	LA CHEVRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	20%	20%	20%	20%	Travaux réalisés sur Station de jaugeage DREAL-Echancrure hteur chute 0,25 (ROE22660), Projet d'effacement du Clapet du Pont d'Ohin (ROE22646) clapet déjà abaissé depuis 2012
FRGR0109a	LA VALIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS SAINT-PIERRE-LA-COUR JUSQU'A LA RETENUE DE LA VALIERE	Naturelle	5%	5%	5%	5%	
FRGR0109c	LA VALIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DE LA VALIERE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	64%	20%	64%	64%	
FRGR0110	L'ILLE DEPUIS DINGE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	MEFM	48%	-	46%	40%	Travaux réalisés sur Moulin de Chevaigné-arasement (ROE18794), Ancien moulin de la Motte-arasement total (ROE22439), Moulin de St Germain sur Ille-arasement (ROE18788), Pont de la Halte-arasement hteur chute 0 (ROE nc)
FRGR0111	L'ILLET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ILLE	Naturelle	6%	6%	3%	3%	Travaux réalisés sur Moulin de la Boucaudais-effacement (ROE18804) Modifications apportées Moulin du Petit Gahil-hteur chute 0 (ROE22441), Moulin de la Pignais-effacement (ROE18796), Projet échancrure et passe à ANG sur Station de jaugeage du Bas Jason (ROE nc)
FRGR0112	LA FLUME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LANGOUET JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	9%	9%	1%	0%	Travaux réalisés sur Ancien Moulin du Pont de Pacé-arasement du déversoir (ROE6825), Moulin de Champagne-Arasement déversoir (ROE6818), station de jaugeage du Petit Moulin Tixue (seuil du pont de la RD231)-effacement (ROE23949) Modifications sur Ancien Moulin d'Olivet-hteur chute 0 (ROE23929), Seuil de la Motte Beaucé-hteur chute 0 (ROE nc)
FRGR0113	LE MEU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE GARUN	Naturelle	22%	20%	17%	17%	Travaux réalisés sur le Moulin de la Chasse-démontage de la vanne hteur chute 0,2 (ROE19749), Batardeau de la Lande-démantelé (ROE nc) Modification sur Lavoire de Pont Perrin-hteur chute 0,2 (ROE4822)
FRGR0114	LE MEU DEPUIS LA CONFLUENCE DU GARUN JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	54%	40%	51%	53%	Travaux réalisés sur le moulin de la Harelle-arasement partiel (ROE4770)
FRGR0115	LA VAUNOISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE MEU	Naturelle	3%	3%	5%	6%	Travaux réalisés sur les Moulins du Pont-effacement (ROE4830), Chouan-effacement (ROE7266) Modification sur Moulin du Pont (Cintré)-Échancrure dans le fond et pré-barrage hteur chute 0 (ROE4830)
FRGR0116	LE GARUN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE MEU	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR0117b	LA CHEZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DE LA CHEZE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE MEU	Naturelle	NC	40%	NC	NC	
FRGR0118	LA SEICHE DEPUIS L'ETANG DE MARCILLE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	31%	31%	29%	30%	Travaux réalisés sur le déversoir de Carcé-dérasement d'une partie de l'ouvrage (ROE28425), Moulin des Bouillants-bras de contournement (ROE28731), Moulin de Laval - démantèlement du clapet (ROE29000)
FRGR0119b	LE CANUT ET SES AFFLUENTS DEPUIS L' ETANG DE LA MUSSE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	31%	31%	29%	29%	Modifications apportées par AFB sur Seuil de la Fosse Auger-hteur chute 0 (ancienne 0,3) (ROE3673), Moulin Neuf (Maltière)-hteur chute 1,3 (ancienne 1,1) (ROE3682), Moulin Yot - hauteur chute 1,3 (ancienne 1,1) (ROE3685), Moulin du Pont de Lassy - hauteur chute 0 (ancienne 0,4) (ROE3713), Moulin du Pont au Prieur - hauteur chute 0 (ancienne 0,7) (ROE3726) Projet d'arasement du seuil du Moulin de la Chaise (ROE3845),
FRGR0120	LE SEMNON DEPUIS LA CONFLUENCE AVEC LA BRUTZ JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	52%	40%	35%	31%	Travaux réalisés sur Moulin de Quénoard-aménagement de plusieurs bras (ROE29178), Moulin de Rochereuil-arasement (ROE22264), Moulin de la Plesse (ROE22265), Moulin de Bas Germigné-arasement partiel (ROE22266), Ancien Moulin de Roche (Vaux)-arasement (ROE22283), Moulin Eon-effacement (ROE22448) Modifications sur Moulin de Val Giffard-hteur chute 0 (ROE33480), Moulin de Bas-Vierron-hteur chute 0 (ROE33484), Station de jaugeage-hteur chute 0 (ROE22263) Projet sur le Moulin de Roudun (ROE6818)
FRGR0121	LA CHERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	38%	20%	31%	31%	Travaux réalisés sur le Moulin de Pen-Mûr-effacement (ROE33477)
FRGR0122	L'ARON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CHERE	Naturelle	23%	20%	23%	22%	
FRGR0123	LE DON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A JANS	Naturelle	35%	20%	35%	38%	
FRGR0124a	LE DON DEPUIS JANS JUSQU'A GUEMENE-PENFAO	Naturelle	89%	40%	84%	82%	
FRGR0124b	LE DON DEPUIS GUEMENE-PENFAO JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	65%	40%	25%	29%	Travaux réalisés sur le seuil de l'Epinay (ou de Pussac)-Effacement (ROE40849), Moulin des Claié-bras de contournement (ROE9993)
FRGR0125	LE CANUT SUD DEPUIS PIPRIAC JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	40%	NC	NC	
FRGR0126a	L'OUST ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE BOSMELEAC	Naturelle	25%	20%	25%	25%	
FRGR0126c	L'OUST ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DE BOSMELEAC JUSQU'A ROHAN	Naturelle	33%	33%	33%	33%	
FRGR0127	L'OUST DEPUIS ROHAN JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	MEFM	89%	-	89%	91%	Travaux réalisés sur l'Ancien ouvrage de Pomeleuc-démantèlement (ROE46420)
FRGR0128	L'AFF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OYON	Naturelle	10%	10%	5%	6%	Travaux réalisés sur les moulins de Vauvert-arasement partiel (ROE16586), Plessis Hudelor-Aff ne passe plus par le moulin (ROE16602), Bois-arasement partiel d'une partie du déversoir (ROE16607), Moulin de la Perche-bras de contournement hteur chute 1,1 (ROE16589), Moulin du Tertre-bras de contournement hteur chute 1,01 (ROE16591), Moulin de Boscher-démantèlement vanne 3 pré-barrages hteur chute 0,4 (ROE16595), Moulin du Livoudray- aménagement des 2 vannes hteur chute 0,5 (ROE16610), Moulin de la Houssaye-rampe d'engrochement hteur chute 0,95 (ROE17277)

FRGR0129a	L'AFF DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'OYON JUSQU'A GACILLY (LA)	Naturelle	53%	40%	32%	34%	Travaux réalisés sur les Moulins de Sixt-arasement (ROE16553), Gourdémentèlement (ROE16556), Perrière-démentèlement (ROE16561), Epinais-suppression clapet (ROE16568), Pont Cario-arasement (ROE16576), Moulin du Pont de la Fosse-bras de contournement hteur chute 1,45 (ROE17291), Moulin de Prada-bras de contournement hteur de chute 1,6 (ROE16574)
FRGR0129b	L'AFF DEPUIS GACILLY (LA) JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	MEFM	63%	-	46%	50%	
FRGR0130	LE LIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MOTTE (LA)	Naturelle	22%	20%	22%	23%	
FRGR0131	LE LIE DEPUIS LA MOTTE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	62%	40%	62%	63%	
FRGR0132	LE NINIAN DEPUIS LA CONFLUENCE AVEC LE LEVERIN JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	25%	25%	17%	17%	Travaux réalisés sur le Moulin de Bézon-bras de contourment (ROE11911)
FRGR0133a	L'YVEL DEPUIS LA CONFLUENCE AVEC LE DOUEFF JUSQU'A L'ETANG AU DUC	Naturelle	17%	17%	17%	16%	
FRGR0134	LA CLAIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	36%	20%	46%	49%	Travaux réalisés sur le Moulin de Grand Fô-bras de contournement hteur chute 1,1 (ROE11583), Moulin de Brignac-arasement partiel (ROE39246)
FRGR0135	LE COMBS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'AFF	Naturelle	3%	3%	3%	3%	
FRGR0136	L'OYON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'AFF	Naturelle	0%	0%	0%	0%	
FRGR0137	L'ARZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	25%	20%	18%	22%	Effacement de l'Ancien seuil de la Ville Boury (ROE11637), Moulin de Bragou-bras de contournement hteur chute 2,13 (ROE11652), Moulin du Pont de Molac-bras de contournement (ROE15866) Modification sur le Moulin de l'échange (ROE11666) : ajout d'un organe en rg 1 et ajout d'un rang 1 pour la hteur de chute Projet de bras de contournement du Moulin du Bois Bréhan (ROE11661) Variation 2021 : Conséquence de l'amélioration des connaissances
FRGR0138	L'ISAC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A BLAIN	Naturelle	31%	20%	31%	31%	
FRGR0139	L'ISAC DEPUIS BLAIN JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	MEFM	87%	-	87%	87%	
FRGR0140	LE TREVELO ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	19%	19%	19%	19%	Travaux réalisés sur les Moulins de Moque-Souris (ROE12249) Modifications apportées sur Moulin de Marzan-ajout d'un rang 1 et d'un organe de rang 1 hteur de chute 0 (ROE13645), Moulin de Blehédan-ajout d'un rang 1 et d'un organe en rang 1 hteur chute 0 (ROE13651), Moulin du Trévelo (ROE12251)
FRGR0601	L'YVEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE DOUEFF	Naturelle	0%	20%	0%	0%	
FRGR0602	LA SEICHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE CARCRAON	Naturelle	22%	20%	22%	26%	Travaux réalisés sur le seuil de la Motte-suppression et aménagement du radier (ROE33773), seuil de la Rousselière-bastaings enlevés et aménagement du radier (ROE33792) Changement hauteur d'eau sur seuil AAPPMA du Petit Moulin-0 (ROE33805), sur Moulin de la Chauvinette-0 (ROE33855), Modification sur Seuil du Purgatoire-hteur chute 0,4 (ROE33861), Moulin Bertin-Gervais-hteur chute 0 (ROE31999) Projet d'aménagement du Moulin du Fourneau (ROE33850)
FRGR0603	LA SEICHE DEPUIS L'ETANG DE CARCRAON JUSQU'A L'ETANG DE MARCILLE	Naturelle	50%	40%	52%	53%	Travaux réalisés sur le Moulin de Péan-entièrement effacé (ROE33763)
FRGR0604	LE SEMNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS L'ETANG DE LA FORGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRUTZ	Naturelle	32%	32%	31%	31%	Travaux réalisés sur Moulin des Ponts-effacement (ROE22451), Moulin de la Grée-effacement (ROE22453), Seuil de la Chaperie (ROE22455), Seuil de la Fleurière-effacement (ROE22544), Seuil des Pommiaux-effacement (ROE22561), Seuil de la Lorbehraye-effacement (ROE22589)
FRGR0605	LE NINIAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LEVERIN	Naturelle	5%	5%	5%	5%	
FRGR0606	L'ARDENNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE MARCILLE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1010	LA REMAUDA ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DE NANTES A BREST	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1015	LA FARINELAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ISAC	Naturelle	4%	4%	0%	0%	
FRGR1018	LA MADELEINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ISAC	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1025	L'ETIER DE PONT-MAHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1028	LE COURGEON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ISAC	Naturelle	11%	11%	0%	0%	
FRGR1047	LE BEAUMONT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ISAC	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1050	LE RUISSEAU DE MARZAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1053	LE PERCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ISAC	Naturelle	43%	20%	43%	43%	Travaux réalisés sur l'Ancien Moulin de Clégreuc-dispositif de franchissement abaissement ligne d'eau de 0,2 (ROE???)
FRGR1054	LE RODOIR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1056	LE MARZAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1061	LE BASSE MAREE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ISAC	Naturelle	20%	20%	20%	20%	
FRGR1062	LE MOULIN DE ROCHER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ISAC	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1066	LE ROHO ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	18%		

FRGR1068	LE SAUZIGNAC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE DON	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1073	LE MEZILLAC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE DON	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1079	LE DRENEUC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DE NANTES A BREST	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1082	LES FORGES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE DON	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1103	LA CONE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE DON	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1113	L'ENFER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1127	LA BATAILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'AFF	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1137	LES SAUVERS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1141	LE GRAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1146	LA VIONNAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1151	LA BRUTZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE SEMNON	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1154	LE MOULIN ALAIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1158	LE SAINT-MEEN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'AFF	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1161	LE GUIDECOURT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1166	LES RIAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1168	LE TREFINEU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1171	L'ETANG ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE SEMNON	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1172	LES BRUERES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE SEMNON	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1175	LA CHATOUILLETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1180	LES GRASSES NOES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'AFF	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1181	LA LANDE DE BAGARON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE SEMNON	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1183	L'VAL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1185	LE RAHUN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'AFF	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1190	LA COUYERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE SEMNON	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1191	LE MAIGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE SEMNON	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1192	LE TROMEUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	NC	20%	NC	NC	Travaux réalisés sur le seuil du Moulin du Val-Néant-bras de contournement (ROE56473)
FRGR1194	LE CHOISEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE SEMNON	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1196	LE RAIMOND ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1203	LES CAILLONS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1204	LES ARCHES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	6%	6%	6%	6%	
FRGR1205	LE PONT AUBERT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1206	LE RICORDEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEICHE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1207	L'HODEILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1211	LE MALVILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE NINIAN	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1212	LE LOROUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEICHE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1217	LE RACHAR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	

FRGR1218	LE SEDON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	19%	19%	19%	22%	Variation 2021 : conséquence de l'amélioration de la connaissance
FRGR1223	LE CANUT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE LA MUSSE	Naturelle	13%	13%	14%	14%	
FRGR1224	LE PRUNELAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEICHE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1228	LE TREHELU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1234	LE TELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEICHE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1236	LA VILLE OGER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1237	L'ISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEICHE	Naturelle	17%	17%	17%	10%	Travaux réalisés sur Seuil de Bourgbarré-Arasement (ROE26111) Projet sur Moulin de Bray-arasement (ouvrage obsolète) (ROE23303), Doutes sur barrage de la Villaboish-teur chute 0 et Barrage de Launay-hteur chute 0,2
FRGR1240	LE CAMET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'YVEL	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1242	LA CROIX MACE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1246	LA CHEZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE LA CHEZE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1247	LE CRASSEUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1248	LA PERCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1249	LE PONT PERRIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'YVEL	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1253	LA QUINCAMPOIX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEICHE	Naturelle	10%	10%	8%	9%	Travaux réalisés sur Moulin d'Atille-arasement partiel du seuil-0,07m (ROE33957),
FRGR1255	LA ROCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE MEU	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1257	L'YAIGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEICHE	Naturelle	5%	5%	5%	1%	
FRGR1263	L'ORSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEICHE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1266	LE DURBOEUF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE LIE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1269	LE LINDON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1272	LA BICHETIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1274	L'OLIVET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1276	LE BLOSNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1279	LE SEREIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE MEU	Naturelle	NC	20%	NC	NC	Travaux réalisés sur le Moulin de la Bedoyère-bras de contournement (ROE62760)
FRGR1283	LE PONT LAGOT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1287	L'ESTUER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE LIE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1290	LA GAILLARDIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1296	L'ETANG DE FORGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1298	LA MARE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ILLE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1304	LE FRAMEUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE LIE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1308	LE PALET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CANTACHE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1315	LE QUERRIEN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE LIE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1317	LE RUISSEAU DE PLEMET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE LIE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1347	LE PENHOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE LIE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1358	LE CHENAY PIGUELAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU CANAL D'ILLE ET RANCE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	

FRGR1370	L'ANDOUILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ILLE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1383	LE MOTTAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUST	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1557	L'ETIER DU PONT D'ARM ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1585	LA JANDIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE CANAL D'ILLE ET RANCE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1589	L'ETANG DE POIDEVIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ILLE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1590	L'ILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A DINGE	Naturelle	12%	12%	12%	11%	
FRGR1611	LE PENERF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1643	L'ETANG DE LA MENARDIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE L'ILLE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR1644	LE QUINCAMPOIX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CANAL D'ILLE ET RANCE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR2232	LE MESNIL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE MARCILLE	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR2233	LA PLANCHE AUX MERLES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE CARCRAON	Naturelle	NC	20%	NC	NC	
FRGR2255	LE SEMNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE LA FORGE	Naturelle	11%	11%	13%	14%	Projet sur le Moulin du Gravier-effacement (ROE29351) Variation 2021 : Conséquence de l'amélioration des connaissances
FRGR2260	LA CANTACHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE CHATILLON	Naturelle	8%	8%	8%	8%	